



**COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

DIRECTION DU POLE RESSOURCES

Service des affaires juridiques et financières

**DECISION DU MAIRE N° DC – 2023 - 032  
ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC**

**Le Maire de Tassin La Demi-Lune,**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du Code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres réunie le 27 avril 2023 ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin La Demi-Lune de passer un Marché Public Global de Performance pour les installations d'éclairage public et installations connexes, d'éclairage sportif, d'illuminations de fin d'année ;

Considérant l'estimation du besoin supérieur au seuil de procédure formalisée ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 8 juillet 2022 au BOAMP et au JOUE ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Considérant que la consultation n'est pas allotie en raison de la nature même du contrat ;

Considérant les sept candidatures reçues dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 17 août 2022 à 12 h) ;

Considérant l'analyse des candidatures effectuée et le classement en découlant ;

Considérant l'envoi du D.C.E. aux quatre candidatures retenues ;

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20230522-MP23-016-PART1-CC  
Date de réception préfecture : 22/05/2023

Considérant les offres initiales reçues dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 31 octobre 2022 à 12 h) ;

Considérant les auditions du 1<sup>er</sup> tour du dialogue organisées les 22 et 23 novembre 2022 ;

Considérant les offres intermédiaires reçues dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 13 janvier 2023 à 12 h) ;

Considérant les auditions du 2<sup>nd</sup> tour du dialogue organisées les 7 et 8 février 2023 ;

Considérant les offres finales reçues dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 4 avril 2023 à 12 h) ;

Considérant l'analyse des offres finales effectuée et le classement en découlant ;

## **DÉCIDE :**

Que le marché n°23-016 relatif au Marché Public Global de Performance pour les installations d'éclairage public et installations connexes, d'éclairage sportif, d'illuminations de fin d'année est attribué comme suit :

### **Article 1 :**

Le Marché Public Global de Performance pour les installations d'éclairage public et installations connexes, d'éclairage sportif, d'illuminations de fin d'année est attribué au groupement d'entreprises SPIE City Networks / SERPOLLET dont le mandataire SPIE est domicilié 33 avenue du Docteur Georges Lévy à Vénissieux, selon les prix forfaitaires et unitaires de son offre financière.

### **Article 2 :**

La durée d'exécution du marché est de huit (8) années à compter de la date de commencement d'exécution des prestations (fixée par un Ordre de Service).

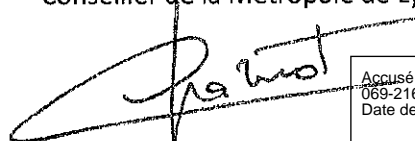
### **Article 3 :**

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Tassin la Demi-Lune, le **22 MAI 2023**

Par délégation,  
Pascal CHARMOT  
Maire de Tassin La Demi Lune  
Conseiller de la Métropole de Lyon



Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20230522-MP23-016-PART1-CC  
Date de réception préfecture : 22/05/2023